

La démocratie confinée

La vie politique est freinée. Le Conseil des ministres, les débats parlementaires, les conseils municipaux, ne se déroulent qu'en visio-conférence. D'après leurs témoignages, les participants se sentent frustrés. Nous aussi. Nous ne savons pas comment pourront avoir lieu la campagne électorale et le scrutin des prochaines élections régionales.

La vie associative n'est pas seulement freinée. Elle est paralysée. Les réunions en « présentiel » sont quasiment interdites, à peine tolérées quand il y a moins de huit participants et à condition de trouver une salle. Le recours aux réunions à distance nécessite des moyens (pour l'organisateur) et une habileté dans l'usage du numérique (pour les participants) qui n'est pas évidente, même pour les habitués d'internet. Comme les autres, Ada13 souffre de cette situation.

Mais nous essayons de tenir bon. Pour cela, nous avons besoin de vous : n'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos propositions, de vos commentaires et de vos observations de ce qui se passe dans nos quartiers. Merci d'avance.

Pierre Deblock ■



Cette année, les traditionnelles festivités du nouvel an chinois n'ont pas pu avoir lieu. Mais saluons l'arrivée du buffle. Méthodique, discipliné, il incite à redoubler d'ardeur, pour donner de l'essor à des projets innovants. Un symbole d'espoir ?

Que devient la Convention citoyenne sur le climat ?

Les 150 citoyens tirés au sort pour plancher sur l'objectif de faire baisser de 40 % les gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale, ont bossé dur. Ils se sont mis d'accord sur 149 propositions, que le Président de la République leur avait promis de retenir « sans filtre ».

Hélas, dès le mois de juin, il sort de sa manche trois jokers (sur la taxation des dividendes, la limite de la vitesse à 110 km/h sur autoroute et le délit d'écocide).

Ensuite ce sont les ministres qui écartent des mesures sous prétexte qu'elles seraient déjà en vigueur ou qu'elles dépendent d'un accord européen. Ils en édulcorent d'autres, par exemple la

suppression des liaisons aériennes quand il existe une solution par train de moins de 4 heures, qu'ils réduisent à 2 heures 1/2, et reportent de plusieurs années des mesures comme l'interdiction de certains pesticides ou l'interdiction de la publicité pour les véhicules les plus pollués.

Un projet de loi vient d'être déposé sur le bureau des assemblées. La mesure phare est l'inclusion de la préoccupation climatique dans le préambule de la Constitution. Mais les bons juristes expliquent aisément que cela existe déjà !

En revanche, on parle peu de l'isolation des logements « passoires thermiques ». Cette mesure est bonne pour la consommation d'énergie, pour la santé et le confort des habitants, pour leur budget et pour la création d'emplois non délocalisables. Qu'attend-on ?

aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉ URBAINE

On veut des jardins, mais aussi des jardiniers !

Le 1^{er} février, un comité technique de la ville de Paris a entériné la proposition de la Maire de « débitumer » 100 hectares, c'est-à-dire de rendre des terrains à la terre naturelle. Cette priorité à la nature et au végétal est un besoin pour les parisiens et nous nous en félicitons. La gestion intelligente des espaces verts, sans utilisation de pesticides, le désherbage à la main, le recours à des plantes locales vont dans le bon sens.

Mais pour réaliser et entretenir tout cela, il faut des hommes et des femmes qualifiés. Or, alors que les surfaces végétalisées augmentent et qu'il faut plus de présence humaine, les moyens diminuent : il y avait 1 200 jardiniers à Paris en 2014, il y en a aujourd'hui 1 000.

Il y a certes toujours des contraintes budgétaires, mais il faut savoir se donner les moyens de nos ambitions, surtout lorsqu'elles sont légitimes et partagées.

Du nouveau pour la Petite Ceinture

La Petite Ceinture n'accueille plus de trains, sauf sur le tronçon entre Boulainvilliers dans le 15^e et la Porte de Clichy, dans le 17^e, où circule le RER C.

En 2006, la Ville de Paris et la SNCF ont signé un accord qui vise à rendre vie à la Petite Ceinture. Il n'est pas question aujourd'hui d'y faire à nouveau rouler des trains, mais la SNCF a demandé que cela reste possible, dans un futur qui n'est ni daté ni certain. C'est pourquoi il reste au moins une voie de chemin de fer sur le parcours.

Quelques tronçons sont transformés en promenades publiques, comme celui de la Poterne des Peupliers, dans notre arrondissement.

Plus au nord, dans la ZAC Paris Rive Gauche, la Petite Ceinture a été coupée en 1994 pour permettre la construction de l'avenue de France et de la dalle au-dessus des voies ferrées desservant la gare d'Austerlitz.

Elle est aujourd'hui en cours de reconnexion avec la construction d'un pont-rail. Celui-ci devrait être livré en 2023. Il mesure 40 mètres de long sur 11 de large et pèsera 235 tonnes.

Attention, construire un pont-rail ne signifie pas qu'il est prévu d'y refaire rouler des trains, mais que cela reste techniquement possible.

Il y a là une opportunité et un défi à relever. En effet, la zone située autour du boulevard du Général Jean Simon est mal desservie par les transports en commun, en raison de la saturation de la ligne T3 du tramway et de l'éloignement de la gare Bibliothèque du RER.

De plus, de nouveaux immeubles de bureaux, d'hôtels

et de logements seront prochainement livrés, comme les tours Duo de Jean Nouvel et les immeubles du projet Imagine R du secteur Bruneseau Nord.



Quand on connaît les retards que va prendre la prolongation de la ligne 10, on peut affirmer qu'une Petite Ceinture rendue à sa vocation ferroviaire serait capable d'absorber l'afflux des voyageurs.

Une nouvelle vie pour la gare Masséna ? Chiche.

VIE DU TREIZIÈME

Le retour de la Bièvre à Paris : un enjeu bioclimatique ?

Ce n'est un secret pour personne, la restauration du cours de la Bièvre dans Paris fait partie du programme de l'équipe gagnante des municipales. Elle avait été présentée à Ada13 avant les élections par les candidats dans le treizième. Ce projet nous avait intrigués, faute de plus d'informations sur sa faisabilité. Lors d'une réunion organisée dernièrement par FNE Paris, le projet a pris corps, il fait désormais partie des projets opérationnels pour la mandature.

Indépendamment de son intérêt historique, quels sont les enjeux urbains de ce projet complexe ? Il faut le mettre en lumière dans la perspective de la révision du PLU de Paris, qui affiche l'ambition de faire de la capitale une ville plus « bioclimatique ». Les capitales européennes qui répondent beaucoup mieux à cet équilibre ville-nature, puisqu'il s'agit au fond de cela, se trouvent surtout en Europe du nord. On peut mesurer ainsi le chemin à parcourir : il est énorme, la Bièvre en donne une idée assez précise.

Les enjeux sont donc à la fois biologiques et climatiques, sans oublier les enjeux esthétiques que nous laisserons pour une fois un peu de côté. Provisoirement.

Ces deux critères écologiques fonctionnent ensemble et s'intègrent bien dans la notion, déjà ancienne, de trame verte, et encore beaucoup mieux dans celle, plus explicite, de corridor de la biodiversité. Or un cours d'eau, quelle que soit son importance, n'est-il pas le symbole d'une continuité écologique naturelle, pour peu que l'homme ne s'en mêle pas trop ?

À partir de cela on peut résumer les enjeux plus ou

moins cachés de cette opération. Il s'agit tout d'abord de retrouver le cours naturel de la rivière à travers la trame urbaine actuelle : les petits disques de cuivre insérés dans les trottoirs donnent une idée de la difficulté de l'opération. Ensuite, il faut s'efforcer de retrouver le cours naturel c'est-à-dire le cours « gravitaire », correspondant à la configuration initiale de l'écoulement. Ce qui exclut tout moyen mécanique de relevage ou de chute artificielle ; c'est ainsi qu'on peut garantir un débit fluide qui a son importance pour la vie aquatique. Cet enjeu de restauration naturelle vaut pour le milieu aquatique mais se mesure aussi par l'importance de la végétalisation des rives de la Bièvre renaissante, dans un corridor naturel d'emprise élargie. Ce qui suppose de revisiter entièrement le tracé en modifiant le profil des rues, en le réintégrant dans les espaces naturels (le square Le Gall par exemple), en lui permettant de franchir les obstacles incontournables par des conduits plus naturels et moins basiques que des tuyaux. Un passionnant défi !

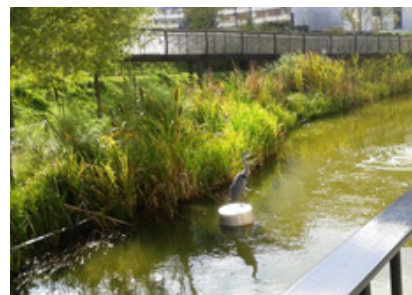
Le résultat attendu est donc triple : esthétique, biodiversitaire et... climatique dans la mesure où le passage de la Bièvre à l'air libre contribuera à lutter contre les îlots de chaleur. Ces bienfaits se résument, sans commentaires, dans la photo jointe prise en amont, sur la section restaurée de la Bièvre à Cachan.

La suite des événements. Une étude de faisabilité du projet vient d'être lancée. On en saura plus avec l'arrivée du printemps. Le budget prévu est important, mais il y aura forcément des surprises.

Emmanuel Leguy ■



La Bièvre à Cachan



Jardin Charles Trenet. La photo a été prise en 2017. Le héron est revenu en mai 2018 et en janvier 2021.

Encadrement des loyers : 40 % des annonces surévaluées à Paris ?

Depuis 2015, à Paris, les loyers ne peuvent dépasser des valeurs de référence. Ils sont « encadrés ». L'association Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV) a mené une étude sur 1 000 logements proposés à la location dans Paris. Elle a constaté que 40 % des prix affichés étaient supérieurs aux montants réglementaires. Les dépassements les plus nombreux sont observés dans les annonces entre particuliers, notamment pour les studios, et pour les meublés.

L'association a annoncé fin janvier qu'elle assignait en justice Century 21 pour « pratique commerciale trompeuse ». Une agence qui ne met pas en garde le bailleur sur l'illégalité de son annonce est en effet complice. Ce réseau d'agences n'est pas le seul dans le collimateur, mais CLCV veut faire un exemple, en ciblant son action en justice sur un réseau important.

L'encadrement des loyers a pour but d'enrayer la hausse délirante des prix et le départ des classes moyennes de la capitale. Les études de l'Observatoire

des loyers de l'agglomération parisienne ont montré que ses effets étaient réels. Mais pour qu'ils soient généralisés, la loi doit s'accompagner de l'application des sanctions. Face au peu d'enthousiasme du préfet, représentant de l'Etat, il faudrait plus de contrôles et une application systématique de l'amende, qui peut aller de 5 000 à 15 000 euros.

Le système existe à titre expérimental à Paris et à Lille jusqu'à 2023. Il faut qu'il soit appliqué et pérennisé.

aménager,
bâtir,
créer...

VIE DU TREIZIÈME

L'ultime extension d'Italie Deux

La récente extension du centre **i2** présente une façade spectaculaire avenue d'Italie. Les habitants des deux tours situées en arrière-fond, Béryl et Rubis, voient leur vie quotidienne impactée par ces constructions. Ce n'est pas dramatique, mais ils ne sont pas enchantés.

Le hall de Béryl était lumineux. Son horizon, désormais borné par des édifices couverts de bardages, s'est assombri. Des plantations sur ces constructions devraient atténuer cette avanie.



Les habitants de Rubis sont moins durement lésés de ce point de vue. Il faut savoir que les deux tours partagent une terrasse qui offre une sortie au troisième étage

du centre commercial. Elle était un lieu de passage ouvert dont on avait progressivement limité l'accès. De là, on regardait le trafic, les manifestations, le défilé du Nouvel An chinois... Les anciens escaliers étaient malcommodes, et prendre un ascenseur imposait un

détour. La promesse de deux ascenseurs externes donnant un accès direct à l'avenue était tentante. Dans les dialogues avec la direction, on préconisait que cette construction ne dépasse pas la hauteur de cette terrasse. On voyait bien un jardin, une allée plantée, une forêt urbaine ouverte à tous.

Nous n'avons en rien été suivis. La terrasse est emmurée, la ville est distante, on ne peut même pas aller à la pointe de la terrasse diminuée pour voir l'avenue, nous sommes tenus à distance pour des raisons techniques. L'accès aux ascenseurs souffre de ce qu'on a multiplié les portes. Leur jauge paraît faible au regard du passage prévisible. Pour une personne en fauteuil roulant non accompagnée, le franchissement de la première porte est difficile. On annonce son électrification. Il faudrait peut-être changer la porte. Sa suppression semblerait préférable.

Les gaines de circulation sont couvertes de plaques de métal sombres. C'est chic, mais ces surfaces sont déjà souillées par les pigeons. La douve de 2 mètres de large créée entre le centre et l'extension que franchit un plan incliné qui tient du pont-levis posera des problèmes d'hygiène et de sécurité.

Jacques Goulet ■

Les défis de la logistique urbaine

Ce que l'on appelle le e-commerce (commandes par internet et livraison de colis à domicile) est en plein boom. Amazon n'est pas le seul responsable. Cela avait commencé il y a quelques années et la pandémie a amplifié le mouvement : 500 millions de paquets ont été livrés en 2017 et le milliard a été atteint en 2020.

La place considérable qu'a prise la vente en ligne oblige les villes à s'adapter pour englober ce flot. Fini le temps où les camions encombraient et polluaient nos rues. Le modèle est aujourd'hui de disposer d'entrepôts très proches des villes et d'utiliser pour livrer des modes de transport « doux », comme la camionnette électrique ou le vélo-cargo. C'est ce qu'on appelle « la logistique du dernier kilomètre ».

Lors de l'appel à projet « réinventer Paris », un programme en ce sens, appelé « Node » avait été retenu dans le 13^e pour la Poterne des Peupliers. Il présentait toutefois l'inconvénient de concentrer les camions dans les rues de

Gentilly et de réserver les véhicules non polluants à Paris. On peut comprendre que nos voisins n'aient pas apprécié. Le projet a été discrètement modifié. A la place, on devrait trouver le siège social d'une entreprise de pompes funèbres, juste à côté du funérarium lauréat du projet.

Mais notre arrondissement dispose d'un autre atout, qui est majeur : le quartier Bruneseau Nord. Il est en bord de Seine. Il est desservi par les lignes de chemin de fer du Paris-Orléans et de la Petite ceinture. Il est à proximité immédiate du périphérique. Nous pensons qu'il y a là un des meilleurs endroits pour installer une telle activité à Paris.

Mais les aménageurs préfèrent, semble-t-il, qu'on y construise des bureaux. Ont-ils pensé au développement du travail à domicile ? Ont-ils pensé aux changements de mode de vie et de consommation ? Ont-ils pensé que le « monde d'après » pourrait être différent du « monde d'avant » ?

Le comité de rédaction

Françoise Cellier
Pierre Deblock
Brigitte Einhorn
Emmanuel Leguy
Catherine Marin
Martine Rigoir
Françoise Samain

Conception graphique

Julien Chilou
Impression
Graphirel
01 45 81 23 83

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris
Tél. : 01 45 3519 02
Courriel: ada13@ada13.com
Twitter: @Ada13Paris
Site: www.ada13.com
N° ISSN: 1968-780X

Directeur de la publication :
Pierre Deblock



Je blogue... Tu blogues... Nous bloguons... ada13.com/wordpress/